

5 - REFERENTIELS

DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 : SURVEILLANCE DES PERSONNES A PROXIMITÉ ET A L'INTERIEUR D'UN ÉTABLISSEMENT OU D'UN SITE			
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A 1.1a : Contribution à un dispositif de surveillance A 1.1b : Contrôle des accès A 1.1c : Intervention en cas d'intrusion	<p>UC 1.1 : Assurer physiquement la surveillance humaine d'un établissement et/ou à l'aide d'outils mis à sa disposition de manière à garantir la sûreté de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscrire sa pratique professionnelle dans le cadre légal et déontologique (Critère 7 : CLD) français de la surveillance humaine en sécurité privée selon les règles définies par le code pénal, le code de procédure pénale, le code de sécurité intérieure, le code du travail, et la convention collective de sorte que la mission de surveillance soit réalisée dans le respect des règles ; Réaliser sa mission de sûreté à l'aide d'outils mis à sa disposition (comme par exemple : ordinateur, oreillettes ou tout autre matériel) permettant d'être efficace dans la surveillance de l'établissement ou du site ou de l'endroit où réside la personne qu'il protège ; Transmettre des consignes et des informations à l'aide des outils mis à sa disposition pour gérer les évènements à venir ou survenus ; Alerter les forces de l'ordre et/ou les secours à l'aide d'une communication téléphonique afin de déclencher l'intervention des forces de l'ordre et/ou des secours en fonction des situations ou des événements à gérer ; Gérer une alarme selon son mode d'emploi pour permettre d'alerter ou d'évacuer ; Réaliser une ronde de sûreté selon les consignes générales et particulières qui seront remises afin de renforcer la sûreté de l'établissement ; Contrôler les accès d'un établissement selon les consignes générales et particulières remises afin de filtrer physiquement les personnes, les véhicules et les marchandises qui entrent et qui sortent de l'établissement ; Contrôler les accès d'un établissement à partir d'un Système Détection Intrusion (SDI) de manière à garantir la sécurité des personnes au sein de l'établissement ; Contrôler les accès d'un établissement à partir d'un Système Vidéo Protection (SVP) de manière à visualiser le comportement des personnes au sein de l'établissement. 	<p>Dans le cadre d'un examen final : Epreuve pratique Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D. Validation sur 8 critères – Critère de 1 à 8</p> <p>Epreuve orale : Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 1.1 Validation selon 8 critères – Critère de 1 à 8</p> <p>Epreuve théorique Evaluation dans le QCM 1 : <ul style="list-style-type: none"> Surveillance humaine, sûreté, incendie Validation selon 1 critère – Critère 9</p> <p>Dans le cadre de la VAE : Vérifier au point : 1 et 2 du livret 2.</p>	<p>Critère 1 : Tous les outils nécessaires pour la surveillance humaine d'un site sont utilisés avec pertinente et efficacité : équipements individuels, radios, oreillettes, téléphones, ordinateurs avec ses périphériques connectés, registre des consignes de sécurité, matériel pour la mise en place d'un périmètre de sécurité, le registre des clés et ouvrants, la main courante.</p> <p>Critère 2 : Le message d'alerte aux forces de l'ordre ou au secours est structuré, précis et facilement compréhensible.</p> <p>Critère 3 : L'utilisation de l'alarme a permis de détecter une intrusion et/ou d'évacuer.</p> <p>Critère 4 : La ronde de sûreté effectuée a permis de vérifier l'état des ouvrants, la présence humaine au sein de l'établissement, de constater un éventuel délit d'effraction ou délit de vol, de dégradation, de détérioration ou de destruction, la présence de traces ou d'indices ou de tout élément suspect anormalement présent, l'application des consignes particulières.</p> <p>Critère 5 : Le contrôle d'accès effectué permet de filtrer avec efficacité les personnes, les véhicules et les marchandises qui rentrent et qui sortent.</p> <p>Critère 6 : L'Inspection visuelle des bagages à mains et les palpations de sécurité sont réalisés conformément à la réglementation et de manière efficace;</p> <p>Critère 7 : L'utilisation du SDI a permis de localiser l'intrusion et de réaliser une levée doute.</p> <p>Critère 8 : L'utilisation du SVP a permis de visualiser le comportement des personnes avec pertinence et de mettre à disposition les images aux forces de l'ordre.</p> <p>Critère 9 : QCM validé à 75% du score total</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A 1.2a : Contribution à la prévention de la malveillance et de la violence sur les biens et les personnes.</p> <p>A 1.2b : Intervention sur personne(s) malveillante(s) et/ou violente(s) dans le cadre d'un dispositif de surveillance.</p>	<p>UC 1.2 : Anticiper et gérer les risques de comportements violents et malveillants au sein d'un établissement et intervenir, si besoin, en cas de danger imminent ou de passage à l'acte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer un conflit en appliquant des techniques de communication et des positions de sorte à éviter de subir un danger imminent ou un passage à l'acte ; • Réaliser une médiation pour résoudre ou trouver une solution à un conflit, permettant ainsi d'éviter que le conflit ne se prolonge ou qu'il ne s'aggrave et qu'il dégénère ; • Réaliser une filature en se dissimulant, pour repérer plus facilement les comportements suspects et ainsi prévenir et anticiper les problèmes et informer les autres parties prenantes afin de repérer les trafics et éventuellement d'interpeller en flagrant délit les auteurs de délit et leurs complices ; • Surveiller et intervenir face à des comportements malveillants en s'appuyant sur le code pénal, sur l'article 53 et 73 du code de procédure pénale, en évaluant la constitution des délits et des crimes qui sont en rapport avec sa mission, en repérant les facteurs aggravants d'un délit ou d'un crime, afin d'apprécier les conséquences juridiques d'un délit ou d'un crime qu'on est amené à surveiller et/ou à intervenir ; • Surveiller le risque d'attentat en repérant une personne suspecte d'une attaque terroriste, en analysant les facteurs présents pouvant laisser supposer un possible passage à l'acte, en appréciant les éléments constitutifs d'une attaque terroriste de sorte à alerter et rendre compte aux forces de l'ordre et participer à sauver des vies, 	<p>Dans le cadre d'un examen final</p> <p>Epreuve pratique</p> <p>Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D. Validation sur 8 critères : Critère de 1 à 9</p> <p>Epreuve orale :</p> <p>Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 1.2 Validation selon 8 critères : Critère de 1 à 8</p> <p>Epreuve théorique</p> <p>Evaluation dans le QCM 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance humaine, sûreté, incendie <p>Validation sur 1 critère : Critère 10</p> <p>Dans le cadre de la VAE :</p> <p>Vérifier au point 3 du livret 2</p>	<p>Critère 1 : Le conflit est évalué selon l'échelle des risques d'une agression physique Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'impose, se faire obéir sans agresser; • évalue le risque d'agression physique; • sait communiquer face à de la violence; • se met en position de sécurité; • maîtrise, contrôle la personne violente • respecte le cadre de la légitime défense; • sait entraver à l'aide de menottes. <p>Critère 2 : La surveillance en dissimulation est faite avec discréction, appréciation fine de la situation, collecte d'éléments utiles.</p> <p>Critère 3 : La résolution d'une situation conflictuelle par la médiation est réussie = retour au calme, sérénité entre les parties, une solution a été trouvée.</p> <p>Critère 4 : Comportements et faits délictuels détectés en repérant les situations aggravantes.</p> <p>Critère 5 : Attente de la constitution du délit pour interpellation en flagrance.</p> <p>Critère 6 : Interpellation sur flagrant délit ou crime flagrant réalisée selon le cadre juridique et les précautions à prendre –</p> <p>Critère 7 : Transfert vers l'OPJ pertinent et efficace.</p> <p>Critère 8 : Le risque d'attentat pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en repérant une personne suspecte; • en repérant les facteurs présents à un possible passage à l'acte; • en appréciant les éléments constitutifs d'une attaque terroriste; • en alertant aux forces de l'ordre. <p>Critère 9 : Intervention pertinente et rapide selon la configuration du lieu permettant de sauver des vies lors d'une attaque terroriste</p> <p>Critère 10 : QCM validé à 75% du score total.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A 1.3a : Contribution à la prévention des risques professionnels A 1.3b : Intervention en cas d'accident	UC 1.3 : Prévenir les risques professionnels se trouvant dans l'établissement et intervenir, si besoin, en cas d'accident : <ul style="list-style-type: none"> Intervenir face à une situation d'accident de travail, en réalisant une protection adaptée, en examinant la(s) victime(s), en faisant alerter ou en alertant, en réalisant des gestes de secourisme sur la(s) victime(s) de manière appropriée, de sorte à sauver un ou plusieurs occupant(s) de l'établissement ou la personne que l'on protège et/ou un équipier ; Prévenir les risques professionnels sur le lieu où la mission est accomplie en informant les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'établissement des situations dangereuses repérées de sorte à contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention. 	Suite à une formation initiale : Epreuve pratique Mise en situation sur un accident dissimulé Validation sur 1 critère : Critère 1 Epreuve orale A l'issue de la mise en situation, échange avec le formateur en matière de réglementation de l'activité de SST et de prévention Validation sur 1 critère : Critère 2 Dans le cadre de la VAE : Vérifier au point 4 du livret 2	Critère 1 : L'action de l'agent devra être conforme au référentiel de l'INRS concernant la certification du Sauveteur Secouriste du Travail – SST. Critère 2 : L'action de l'agent SST devra être celui également d'un préventeur : <ul style="list-style-type: none"> Le cadre réglementaire de l'activité SST est connu et correctement restitué ; La prévention du risque électrique, du risque chimique, du risque mécanique, du risque d'incendie est garantie ; La prévention du travail isolé, des risques liés à des travaux et les plans de sécurité de l'établissement font partie de l'activité de l'agent
A 1.4a : Contribution à la prévention des risques d'incendie A 1.4b : Intervention en cas d'incendie	UC 1.4 : Prévenir les risques d'incendie au sein de l'établissement et intervenir, si besoin, en cas d'incendie : <ul style="list-style-type: none"> Prévenir le risque d'incendie en repérant les facteurs favorisants de manière à protéger les occupants de l'établissement ; Intervenir en cas d'incendie dans un établissement à partir des équipements et matériels permettant l'évacuation et la protection des personnes en cas d'incendie afin de mettre en sécurité les occupants ; Utiliser et gérer le Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'établissement en maîtrisant son fonctionnement de manière à garantir le maintien de la sécurité des occupants en cas d'incendie ; Eteindre un début d'incendie avec les moyens d'extinction de l'établissement et en choisissant le dispositif de lutte approprié de sorte à éviter la propagation ; Participer à une évacuation à partir des dégagements situés au sein de l'établissement de manière à sauver les occupants. 	Dans le cadre d'un examen final : Epreuve pratique Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D. Validation sur 5 critères : Critères de 1 à 5 Epreuve orale : Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 1.4 Validation selon 5 critères : Critères de 1 à 5 Epreuve théorique Evaluation dans le QCM 1 : <ul style="list-style-type: none"> Surveillance humaine, sûreté, incendie Validation sur 1 critère : Critère 6 Dans le cadre de la VAE : Vérifier au point 5 du livret 2	Critère 1 : Les mesures immédiates de prévention incendie à prendre et les informations à faire remonter auprès des acteurs de la prévention au sein de l'établissement ont été indiquées avec rigueur et pertinence. Critère 2 : La mise en sécurité de l'établissement et les informations à transmettre aux pompiers ont été correctement réalisées, claires et précises. Critère 3 : L'action immédiate sur le SSI effectuée sans hésitation et de manière efficace. Critère 4 : L'extinction d'un feu à l'aide d'un extincteur à eau pulvérisée avec additif, ou à gaz carbonique ou d'un robinet incendie armé (RIA) est effectuée sans erreur et sans hésitation, dans le temps imparti. Critère 5 : L'évacuation des occupants de la zone après l'enclenchement de l'alarme générale de manière organisée, rigoureuse et rapide. Critère 6 : QCM validé à 75% du score total

DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 : INTERVENTION AU COURS OU JUSTE APRÈS UN ATTENTAT

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A 2.1 : Contribution à la survie d'une personne au cours ou suite à un attentat	<p>UC 2.1 : Intégrer des comportements opérationnels en qualité de primo-intervenant sur un attentat à l'explosif, à la voiture bélier et/ou sur une fusillade de masse de sorte à sauver la personne que l'on protège et/ou les personnes se trouvant dans l'établissement ou le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre son action de secouriste tactique selon les procédures internationales afin que son intervention soit complémentaire ou supplémentaires à celle des forces de l'ordre et des secours ; • Trier les blessés en utilisant une méthode de triage internationale de sorte à prioriser l'extraction des blessées de la zone d'agression; • Effectuer l'extraction des blessés de la zone d'agression en utilisant des civières improvisées ou conçues pour le transport des blessés afin de les mettre en sécurité ; • Examiner la victime selon le protocole international MARCHE afin de reconnaître les blessures spécifiques d'un attentat et pour mettre en place des actions ou des gestes appropriés ; • Utiliser le kit de premiers secours en situation tactique de manière à garantir la survie de la victime avant une prise en charge médicale ; • Appliquer les bases du secourisme routier selon un mode opératoire international de sorte à éviter un sur-accident en raison de la circulation autour du véhicule accidenté, l'explosion ou l'inflammation du véhicule et la prise en charge de blessés de type polytraumatisés. 	<p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve pratique Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D. Validation sur 7 critères : Critère de 1 à 7</p> <p>Epreuve orale : Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 2.1 Validation selon 7 critères : Critère de 1 à 7</p> <p>Epreuve théorique Evaluation dans le QCM 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Secourisme tactique Validation sur 1 critère : Critère 8</p> <p>Dans le cadre de la VAE : Vérifier au point 6 du livret 2</p>	<p>Critère 1 : Les protocoles : SAFE/ABC – MARCHE - RYAN sont correctement mis en œuvre</p> <p>Critère 2 : La priorisation des blessés est réalisée selon la méthode indiquée</p> <p>Critère 3 : La pose est faite sans hésitation, de manière efficace et rapide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un garrot tourniquet et crémallière ; • d'une couverture de survie ; • d'un pansement israélien ; • d'un pansement compressif ; • d'une bande hémostatique ; • d'un pansement occlusif ou 3 côtés ; • d'une ceinture pelvienne ; • d'un collier cervical ; • d'une inhalation d'oxygène • d'un défibrillateur cardiaque ; • d'un oxymètre et lecture ; • d'un tensiomètre et lecture; • d'un cathéter sur pneumothorax (désignation emplacement) ; <p>Critère 4 : La victime est mise en position d'attente notamment en PLS en situation tactique (si compatible avec son état) sans hésitation, de manière efficace ;</p> <p>Critère 5 : L'extraction d'urgence de la victime avec ou sans civière est réalisée correctement et sécurisée pour la victime ;</p> <p>Critère 6 : Le mode opératoire sur un accident de la route ou sur un véhicule accidenté est mis en place conformément aux règles ;</p> <p>Critère 7 : Les procédures internationales sont respectées ;</p> <p>Critère 8 : QCM validé à 55% du score total</p>

DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 : PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES			
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A 3.1a : Contribution à la protection physique d'une personne au sein d'un dispositif de protection rapprochée (DPR).</p> <p>A 3.1b : Intervention sur personne(s) malveillante(s) et/ou violente(s) dans le cadre d'un dispositif de protection rapprochée (DPR).</p>	<p>UC 3.1 : Protéger en utilisant les techniques opérationnelles de protection rapprochée afin de garantir une protection efficace lors des positions statiques ou d'attentes ou au cours d'un déplacement, ou au cours d'un embarquement et/ou d'un débarquement d'un véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déetecter et évaluer la menace autour de la personne que l'on protège et dans les lieux à risques où elle va se rendre grâce à l'observation, à des inspections visuelles et à des procédures de sécurité afin d'anticiper une agression physique, la violation de la vie privée ou l'espionnage de l'activité professionnelle ou privée de la personne que l'on protège ; • Maîtriser une personne violente à partir d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) en appliquant les règles de la légitime défense afin d'interrompre immédiatement une tentative d'agression physique sur son client ou de riposter sur un passage à l'acte ; • Contribuer à un dispositif de sécurisation à pied en maîtrisant les deux types de formation (anglaise et française) de sorte à éviter un passage à l'acte au cours d'un déplacement ; • Contribuer à un dispositif de sécurisation embarqué en maîtrisant les techniques d'embarquement et de débarquement de sorte à éviter un passage à l'acte au moment de l'entrée ou de la sortie du véhicule ; • Contribuer à la navigation du véhicule en réalisant un itinéraire à partir d'un GPS, de cartes papier et des indications mises à sa disposition afin d'assister le conducteur de sécurité ; • Assurer la fonction de conducteur de sécurité au sein d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) afin de transporter la personne que l'on protège à partir d'un véhicule seul ou en convoi. 	<p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve pratique Réalisation d'une mission de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D Validation sur 6 critères : Critère de 1 à 6</p> <p>Epreuve orale : Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 3.1 Validation selon 6 critères : Critère de 1 à 6</p> <p>Epreuve théorique Evaluation dans le QCM 3 : <ul style="list-style-type: none"> • Protection physique d'une personne Validation sur 1 critère : Critère 7</p> <p>Dans le cadre de la VAE : Vérifier au point 7 du livret 2</p>	<p>Critère 1 : Les gestes de défense sont efficaces et conformes aux attentes pour éviter que l'intégrité physique d'une personne soit atteinte par un ou plusieurs agresseur(s).</p> <p>Situations évaluables : repousser une personne qui veut entamer, enfourir, arroser ; une personne qui lance des projectiles ; saisie, coup de poing ou gifle, coup de pied, agression avec arme blanche ou à feu.</p> <p>Critère 2 : La menace présente dans le champ visuel est détectée et en évaluant un éventuel passage à l'acte.</p> <p>Critère 3 : La protection physique d'une personne qui se déplace à pied ou en situation d'attente est assurée de manière efficace et pertinente au sein d'un dispositif de protection rapprochée (DPR)</p> <p>Situations évaluables : Reprise du déplacement, passage d'une porte, d'un tourniquet ; escorte dans un escalier, dans un escalier mécanique, dans un couloir, dans une circulation étroite ; sur un trottoir, sur une traversée de rue, lors d'un footing, au milieu d'une foule, au contact d'une foule, à l'entrée d'un ascenseur, position dans un ascenseur, procédure à la sortie d'un ascenseur ;</p> <p>Critère 4 : La protection physique d'une personne à partir d'un véhicule est réalisée de manière efficace et pertinente à partir d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) ;</p> <p>Eléments observables : Fouille et préparation du véhicule, les éléments clés du véhicule, techniques d'embarquement, de débarquement, la surveillance autour du véhicule, la position de l'agent kevlar</p> <p>Critère 5 : La fonction de conducteur de sécurité est bien appréhendée dans le cadre d'une mission de protection à partir de la voiture principale ou de la suiveuse, Situations évaluables : les positions d'attente d'un véhicule, les points de dépôse, les zones d'embarquement, mode opératoire sur une filature, la conduite en convoi, mode opératoire à partir d'une moto.</p> <p>Critère 6 : La navigation est précise et conformes aux directives du DPR à partir des itinéraires, la maîtrise du GPS, la méthode OSVI.</p> <p>Critère 7 : QCM validé à 75% du score total</p>

<p>A 3.2 : Préparation, gestion et réalisation d'une mission de protection physique d'une personne</p>	<p>UC 3.2 : Préparer et réaliser une mission de protection rapprochée à partir d'une préparation méthodique et d'un briefing opérationnel de sorte à réaliser une prestation de service de qualité vis-à-vis de la personne que l'on protège :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incrire sa pratique professionnelle dans le cadre légal et déontologique français de la protection physique des personnes en sécurité privée selon les règles définies par le code pénal, le code de procédure pénale, le code de sécurité intérieure, le code du travail, et la convention collective de sorte que la mission de protection soit réalisée dans le respect des règles ; • Concevoir et préparer une mission de protection physique des personnes de façon collaborative, à l'aide d'un document préparatoire normatif et en intégrant l'éventuelle situation de handicap de la personne à protéger afin de permettre la réalisation d'un briefing opérationnel avant la réalisation de la mission ; • Organiser et mettre en œuvre une mission de protection physique des personnes en mobilisant ses connaissances, en intégrant les éléments remis par sa direction, la logistique, les moyens humains et les acteurs liés à la mission tout en veillant à favoriser si besoin, l'inclusion des personnes en situation de handicap de sorte à assurer le bon déroulement de la mission ; • Appliquer au cours de la mission des règles liées au savoir-vivre et/ou au protocole selon les situations et les événements imposées par la fonction de la personne que l'on protège ou selon son entourage de manière à respecter les codes et les usages de l'environnement dans lequel se déroule la mission ; • Instaurer une relation client de qualité en réalisant sa mission avec méthode, discrétion et selon les règles d'or de la profession afin de maximiser la confiance et la satisfaction du client. 	<p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve pratique</p> <p>Réalisation d'une mission de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D Validation sur 5 critères : Critère de 1 à 5</p> <p>Epreuve orale :</p> <p>Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 3.2 Validation selon 5 critères : Critère de 1 à 5</p> <p>Epreuve théorique</p> <p>Evaluation dans le QCM 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection physique d'une personne <p>Validation sur 1 critère : Critère 6</p> <p>Dans le cadre de la VAE :</p> <p>Vérifier au point 8 du livret 2</p>	<p>Critère 1 : Les termes techniques, le définitions, mots et abréviations sont connus et correctement utilisés (pour un agent en protection physique des personnes).</p> <p>Critère 2 : La préparation d'une mission 3P à partir d'un document normatif informatisé est correctement faite et le briefing qui en découle est clair et opérationnel.</p> <p>Critère 3 : Les règles principales du savoir-vivre et du protocole sont connues et correctement justifiée par rapport à la situation énoncée.</p> <p>Critère 4 : La gestion et la réalisation de la mission 3P est conforme selon les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respect de toutes les étapes et les éléments de la préparation, • fait face aux imprévus, • s'adapte au niveau de la menace et au contexte de la mission, • réalise une prestation de qualité au point que le client souhaite revoir les agents composants le dispositif. <p>Critère 5 : La transmission des consignes et des informations est faite de manière efficace et en utilisant de façon performante les techniques d'information et de communication.</p> <p>Critère 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les spécificités des 6 grandes familles de handicap présentées par l'AGEFIPH (Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) sont connues et décrites. • Les adaptations nécessaires à la prise en charge d'une PSH sont décrites pour au moins 2 situations de handicap. <p>Critère 7 : QCM validé à 75% du score total</p>
---	---	---	--

DOMAINE D'ACTIVITÉS 4 : MANIEMENT DES ARMES DE CATEGORIE B ET D EN PROTECTION ET SURVEILLANCE ARMÉE EN SÉCURITÉ PRIVÉE			
REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A 4.1 : Intégration dans l'exercice de son métier du cadre juridique et technique français concernant le port et l'usage des armes qui lui seront autorisées et affectées par l'employeur.	<p>UC 4.1 : Mobiliser et mettre en œuvre ses connaissances générales des armes selon le cadre légal français de sorte à garantir une bonne utilisation des armes de catégorie B qui seront affectées pour accomplir la mission de surveillance et/ou de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir, conserver, transporter, porter des armes et munitions selon les règles définies par le code pénal, le code de procédure pénale et le code de sécurité intérieure afin de garantir un usage conforme aux règles en vigueur ; • Démonter, remonter et entretenir une arme de poing selon les recommandations du fabricant de sorte de s'assurer de son bon fonctionnement. 	<p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve orale : Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 4.1 Validation selon 6 critères : Critère de 1 à 6</p> <p>Epreuve théorique Evaluation dans les QCM 4, 5, 6 : <ul style="list-style-type: none"> • Droit lié à l'usage d'une arme en 3PA et SA • Bâtons de défense et GAI • Armes de poing Validation selon 1 critère : Critère 7</p> <p>Dans le cadre de la VAE : Vérifier au point 9 du livret 2.</p>	<p>Critère 1 : L'utilisation des mots, vocabulaire et expressions relatif à une arme est conforme aux usages professionnels et témoigne d'une parfaite maîtrise</p> <p>Critère 2 : La description de l'arme est précise : les différentes parties sont nommées et leur fonctionnalité précisée</p> <p>Critère 3 : Les caractéristiques techniques de différents types d'armes qui vont être utilisées sont expliquées et justifiées</p> <p>Critère 4 : Le démontage et remontage de l'arme est réalisé en moins de 2mn, sans hésitation et chaque action est commentée</p> <p>Critère 5 : L'entretien de l'arme de poing est réalisé de manière efficace</p> <p>Critère 6 : Les différentes modes de fonctionnement d'une arme et les effets des armes et des munitions sont expliqués et justifiés</p> <p>Critère 7 : Les 3 QCM, validés à 55 % du score total.</p>
A 4.2 : Utilisation possible au cours de la mission de surveillance et/ou de protection d'un bâton de défense et/ou d'un générateur aérosol incapacitant (GAI).	<p>UC 4.2 : Dissuader, maîtriser, contrôler et neutraliser une personne violente à l'aide d'armes de catégorie D (tonfa, matraque, générateur aérosol incapacitant) de sorte à mettre fin rapidement aux violences physiques sur soi-même ou sur autrui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter un bâton de défense et un GAI correctement de sorte à éviter la saisie de son arme par son adversaire et pour la prendre en main rapidement ; • Utiliser des armes de catégorie D de manière proportionnée afin de respecter le cadre de la légitime défense. 	<p>Dans le cadre de la formation : Conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 modifié, Annexe III ter et VIII bis. Point 5 : le stagiaire doit valider de manière spécifique le maniement des armes avant d'accéder à l'examen final. Point 5 : Pour l'examen relatif au maniement des armes, le formateur peut évaluer, seul, le candidat.</p> <p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve pratique Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D. Validation sur 6 critères : Critère de 1 à 6</p> <p>Epreuve orale : Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 4.2 Validation selon 6 critères : Critère de 1 à 6</p> <p>Epreuve théorique Evaluation dans les QCM 5 : <ul style="list-style-type: none"> • Bâtons de défense et GAI Validation selon 1 critère : Critère 7</p> <p>Dans le cadre de la VAE : Vérifier au point 10 du livret 2</p>	<p>Critère 1 : L'équipement est correctement positionné et conforme, en port apparent ou en port dissimulé d'arme de catégorie D</p> <p>Critère 2 : L'arme est saisie immédiatement</p> <p>Critère 3 : La personne violente est maîtrisée et neutralisée à l'aide de ses armes de catégorie D ;</p> <p>Critère 4 : Le cadre de la légitime défense est respecté</p> <p>Critère 5 : La graduation de force est proportionnée par rapport au contexte</p> <p>Critère 6 : L'utilisation de l'arme est anticipée en contrôlant son fonctionnement avant sa mission</p> <p>Critère 7 : QCM à valider à 55 % du score total</p>

<p>A 4.3 : Maniement dans sa pratique professionnelle d'une arme de poing de type Pistolet Semi-Automatique (PSA) ou d'un revolver selon les règles fondamentales de manipulation, d'emploi et de sécurité.</p>	<p>UC 4.3 : Réaliser les manipulations de base et procédures d'emploi pour utiliser un revolver chambré pour le calibre 38 spécial et un pistolet semi-automatique chambrée pour le calibre 9mm, avec et sans sûreté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manipuler son arme poing selon les règles fondamentales de sécurité permettant ainsi d'éviter tout accident mortel ; • Réaliser des tirs d'intervention en enchainant dans l'ordre les 7 temps composant un tir de manière à garantir l'usage d'une arme réelle en tir d'intervention sans difficulté et en toute sécurité. 	<p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve pratique</p> <p>Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D. Validation sur 5 critères : Critère de 1 à 5</p> <p>Epreuve orale :</p> <p>Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 4.3 Validation selon 5 critères : Critère de 1 à 5</p> <p>Epreuve théorique</p> <p>Evaluation dans le QCM 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Armes de poing Validation selon 1 critère : Critère 6 <p>Dans le cadre de la VAE :</p> <p>Vérifier au point 11 du livret 2.</p> <p>Critère 1 : Les 4 règles fondamentales de sécurité relatives à la prise en main d'une arme de poing sont citées et commentées</p> <p>Critère 2 : L'arme de poing est correctement positionnée et conforme, en port apparent ou en port dissimulé.</p> <p>Critère 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les manipulations de base sont réalisées et les procédures d'emploi sont respectées pour l'utilisation d'un revolver ou un PSA • Les règles de sécurité sont connues et appliquées, • L'arme de poing est mise en sécurité, notamment cran de sécurité mis et enlevé au bon moment • Le puits balistique est utilisé, • La réception et la transmission de l'arme de poing à un autre agent est fluide et correctement réalisée <p>Critère 4 : Les déplacements au milieu d'un public avec son arme de poing dans son étui en port apparent ou en port dissimulé est discret et adapté à l'environnement.</p> <p>Critère 5 : les 5 fondamentaux du tir (tir d'intervention, de riposte) sont acquis et correctement mis en œuvre :</p> <p>Eléments observables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 7 temps composant un tir sont enchainés dans l'ordre • Le chargeur ou le barillet est approvisionné, • L'arme est chambrée • Différents types d'étuis sont utilisés correctement pour dégainer • L'arme est dégainée en 1 seconde • L'arme est rengainée en 3 secondes • Tirs en différentes positions • Incident de tir résolu <p>Situations observables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en position d'attente, • en faisant sommation, • en allant au contact seul ou avec l'appui d'un équipier, • en ripostant avec un tir en déplacement seul ou en binôme, • en se mettant à couvert et en tirant à partir de cette position, • en engageant un tir d'appui sur le déplacement de son équipier. <p>Critère 6 : QCM à valider à 55 % du score total.</p>
--	--	---

<p>A 4.4 : Utilisation possible au cours de sa mission de surveillance et/ou de protection d'une arme de poing de type Pistolet Semi-Automatique ou révolver</p>	<p>UC 4.4 : Faire usage d'un revolver et d'un pistolet semi-automatique avec et sans sûreté au cours d'une mission de surveillance ou de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégainer et riposter pour faire face à une attaque à main armée ou à un danger imminent à main armée à l'aide d'un revolver ou d'un pistolet semi-automatique avec ou sans sûreté de sorte à neutraliser l'agresseur ; • Effectuer un déplacement avec son arme de poing afin de permettre d'aller à couvert ou d'évacuer la personne ou les personnes que l'on protège ; • Enchaîner différents types de tir en fonction du contexte afin de garantir la neutralisation de l'agresseur ; • Riposter avec un revolver et un pistolet semi-automatique en appliquant les principes de base du tir, seul, à deux et à trois au sein d'un Dispositif de Protection Rapprochée Armée (DPRA) de sorte à extraire la personne que l'on protège de la zone d'agression pour la mettre à couvert ou à l'abri. • Riposter avec un revolver et un pistolet semi-automatique en appliquant les principes de base du tir en binôme au sein d'un Dispositif de Surveillance Armée (DSA) ou d'un Groupe d'Intervention sur Personnes avec Armes (GIPA) de sorte à extraire les personnes se trouvant dans le lieu surveillé pour les mettre à couvert ou à l'abri. 	<p>Dans le cadre de la formation :</p> <p>Conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 modifié, Annexe III ter et VIII bis,</p> <p>Point 5 : le stagiaire doit valider de manière spécifique le maniement des armes de poing <u>pour accéder à l'examen final.</u></p> <p>Validation spécifique au maniement des armes de poing, imposée par le Ministre de l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'examen relatif au maniement des armes et notamment l'examen pratique de tir, le formateur peut évaluer, seul, le candidat. • Pour être reconnu apte au maniement des armes, le candidat doit respecter également au stand de tir les règles générales de sécurité, les procédures d'emploi, les postures et, s'agissant des armes à feu, les consignes de tir. • Par ailleurs, 80 % des impacts doivent être dans la cible de type CNT 5. • Les tirs doivent être réalisés à des distances variables comprises entre 5 et 20 mètres, et avec différents types de feu et de positions. • Le formateur est tenu d'informer le prestataire de formation, sans délai, s'il apparaît en cours de formation que le comportement d'un ou plusieurs stagiaires n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme. • Les cibles pour les tirs d'accoutumance, d'entraînements et de synthèse devront représenter à taille réelle un buste avec une tête. Les membres inférieurs sont facultatifs. Les cibles pour les tirs d'évaluation devront être de type CNT 5, conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 modifié - Annexe III ter et VIII bis - Point 5. <p>Dans le cadre de la VAE :</p> <p>Vérifier au point 12 du livret 2.</p>	<p>Obligation conformément aux consignes du Ministre de l'intérieur de réaliser 6 séquences de tirs au sein d'un stand de tir avec tirs d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. avec un revolver, 2. avec un PSA avec sûreté, 3. avec un PSA sans sûreté 4. avec un PSA en port dissimulé, 5. avec un revolver au sein d'un DPR ou au sein d'un DSA ou d'un GIPA ; 6. avec un PSA au sein d'un DPR ou au sein d'un DSA ou d'un GIPA ; <p>Chaque séquence de tir hors DPR, DSA ou GIPA, est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un tir d'accoutumance; • de 12 tirs d'entraînement : 6 tirs visés à poser (statique), 2 tirs d'intervention, 1 tir à couvert, 3 tirs avec déplacement; • de 2 tirs de synthèse; • de 2 tirs d'évaluation. <p>160 cartouches tirées dont 10 en évaluation.</p> <p>Les 2 séquences de tir dans le cadre d'un DPR, DSA ou GIPA, est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 12 tirs d'entraînement : 4 tirs avec dégainé, 4 tirs à couvert, 4 tirs avec déplacement; • de 2 tirs de synthèse; • de 2 tirs d'évaluation. <p>100 cartouches tirées dont 10 en évaluation</p> <p>Tirs d'évaluation</p> <p>Les 12 (6X2) tirs d'évaluation seront validés selon l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 modifié - Annexe VIII bis - Point 5 - Critère 1 : 80 % des impacts dans la cible de type CTN 5.</p> <p>Les tirs doivent être réalisés à des distances variables comprises entre 5 et 20 mètres, et avec différents types de feu et de positions.</p> <p>Sera considérée pour tout type de tir, comme cible touchée ou atteinte quand l'impact de la balle sera dans la cible. Sera considéré dans la cible l'impact qui sera sur la ligne de démarcation de la cible.</p> <p>Validation de la compétence au tir d'intervention (UC 4.4) selon le barème suivant sur les 12 (6X2) tirs d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admis si total à 48 impacts • Ajourné si total entre 37 et 30 impacts • Eliminé si total à 29 impacts <p>Le candidat ajourné devra réaliser un tir d'évaluation de repêchage selon les mêmes conditions que les tirs d'évaluation au cours de la formation. Si le stagiaire ne valide pas son tir de repêchage, il sera déclaré éliminé.</p> <p>Le candidat éliminé devra refaire l'UC 4.4 dans son intégralité.</p>
---	---	---	---

<p>A 4.5 : Emploi de la force de manière graduée à l'aide d'armes</p>	<p>UC 4.5 : Utiliser des armes de catégorie B et D de manière graduée, justifiée et proportionnée afin de rester impérativement dans le cadre de légitime défense :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et prévenir les situations à risques en repérant les comportements anormaux et les signaux précurseurs de sorte que l'emploi de la force puisse être justifié ; • Analyser la situation dans laquelle l'arme est susceptible d'être utilisée selon les gestes et le comportement de l'agresseur permettant ainsi de justifier la situation ou les actes auprès d'un Officier de Police Judiciaire son emploi ; • Prendre conscience des multiples conséquences qu'implique l'usage d'une arme lors d'une intervention afin gérer les conséquences liées à l'utilisation d'une arme notamment le stress et les risques post traumatisques ; • Mener une veille informationnelle ciblée et régulière sur l'environnement institutionnel et réglementaire lié à sa profession en utilisant les sites internet spécialisés, les réseaux sociaux, les informations collectées au cours d'échanges avec des professionnels du secteur (syndicat professionnels, prestataires de formation, rencontres professionnelles...) afin de disposer d'informations fiables, récentes et nécessaires pour rédiger un compte rendu ou s'expliquer au cours d'un contrôle, d'une audition ou d'une garde à vue. 	<p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve pratique</p> <p>Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D. Validation sur 6 critères : Critère de 1 à 6</p> <p>Epreuve orale :</p> <p>Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 4.5 Validation selon 6 critères : Critère de 1 à 6</p> <p>Epreuve théorique</p> <p>Evaluation dans le QCM 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection armée <p>Evaluation dans le QCM 8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance armée <p>Validation QCM selon 1 critère : Critère 7</p> <p>Dans le cadre de la VAE :</p> <p>Vérifier au point 13 du livret 2.</p>	<p>Critère 1 : Les connaissances théoriques et techniques sont suffisantes pour présenter, justifier et argumenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prévention des situations à risques, • Les conditions d'utilisation d'une arme de manière graduée, • La juste proportionnalité de l'action en fonction de la détection d'un danger imminent, • Les critères d'analyse pour évaluer la situation dans laquelle une arme est susceptible d'être utilisée (repérage des comportements anormaux, les signaux précurseurs) • Les règles et conditions de travail en binôme et en équipe, • Les phases préalables d'avertissement et les procédures d'alerte, <p>Critère 2 : La coordination avec les services publics est assurée avec efficacité</p> <p>Critère 3 : Le compte rendu du contexte et de l'utilisation de l'arme sont conformes aux pratiques de la profession : préservation les preuves, des traces et indices, sécurisation de la zone et assistance aux victimes, collecte des témoignages, récupération des images....</p> <p>Critère 4 : Les techniques d'inspection visuelle et de palpation avec notamment une arme à la ceinture sont mise en œuvre conformément aux règles en vigueur dans la profession.</p> <p>Critère 5 : Les techniques permettant de gérer son stress suite à une agression sont présentées, expliquées et différencierées en fonction des situations envisageables.</p> <p>Critère 6 : Les risques de post-traumatisme après l'utilisation de son arme sont connus et argumentés</p> <p>Critère 7 : QCM à valider à 55% score total.</p>
--	--	--	---

DOMAINE D'ACTIVITÉS 5 : PROTECTION D'UNE PERSONNE ET/OU SURVEILLANCE D'UN ÉTABLISSEMENT AVEC LE PORT D'ARMES DE CATEGORIE B ET D

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A 5.1 : Prise en charge d'une personne ou de plusieurs personnes exposée(s) à des risques exceptionnels d'atteinte à la vie.	<p>UC 5.1 : Prendre en compte la problématique d'une protection physique d'une personne ou la surveillance d'un établissement ou d'un site dont la menace est très élevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appréhender une menace très élevée en évaluant le type d'attaque ou d'agression que peut subir la ou les personnes que l'on protège, en tenant compte d'une éventuelle situation de handicap, en imaginant les éventuels pièges qui peuvent se présenter, en concevant une stratégie de manière à anticiper et à se préparer aux différentes éventualités ; Prendre en compte une menace très élevée en mettant en place un niveau de protection et/ou de surveillance adapté permettant ainsi de déjouer les pièges, les attaques ou attentat. 	<p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve pratique Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D. Validation sur 5 critères : Critère de 1 à 5</p> <p>Epreuve orale : Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 5.1 Validation selon 5 critères : Critère de 1 à 5</p> <p>Epreuve théorique Evaluation dans le QCM 7 :<ul style="list-style-type: none"> Protection armée Evaluation dans le QCM 8 :<ul style="list-style-type: none"> Surveillance armée Validation QCM selon 1 critère : Critère 6</p> <p>Dans le cadre de la VAE : Vérifier au point 14 du livret 2</p>	<p>Critère 1 : Les paramètres d'une menace très élevée sont identifiés, décrits et intégrés dans la mission de surveillance ou de protection,</p> <p>Critère 2 : Les différents types d'attaque ou d'agression que peut subir la ou les personnes protégées sont identifiés et correctement évalués,</p> <p>Critère 3 : Toutes les informations nécessaires sont collectées, répertoriées et hiérarchisées. Elles sont intégrées à la conception de la stratégie et justifiées. Elles permettent d'adapter le dispositif de protection et/ou de surveillance.</p> <p>Critère 4 : L'anticipation des différents pièges, ou toutes les attaques envisageables est faite et justifiée en fonction : des paramètres de l'environnement, de la configuration d'un lieu, de l'identification des comportements anormaux.</p> <p>Critère 5 : La mission est réévaluée régulièrement et adaptée en fonction des événements et /ou de l'évolution de la menace, apparus au cours de la mission.</p> <p>Critère 6 : QCM à valider à 55 % du score total.</p>
A 5.2a : Protection armée d'une personne, exposée(s) à des risques exceptionnels d'atteinte à sa vie. A 5.2b : Surveillance armée de personnes se trouvant au sein d'un établissement ou sur un site, exposée(s) à des risques exceptionnels d'atteinte à leur vie.	<p>UC 5.2 : Sauver après une attaque à main armée ou une explosion, la personne que l'on protège ou les personnes qui se trouvent dans l'établissement ou sur le site surveillé, à l'aide notamment d'une arme de poing, de manière à extraire de la zone d'agression la ou les personnes et ainsi les mettre à couvert et/ou à l'abri :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre dans le cadre d'un Dispositif de Protection Rapprochée Armée (DPRA), les connaissances et l'expérience acquises à partir de cas concrets et scénarios de situations dégradées de façon à se comporter de façon opérationnelle, efficace et conforme lors des différentes situations tactiques qui s'imposent au DPRA. Mettre en œuvre dans le cadre d'un Dispositif de Surveillance Armée (DSA) ou d'un Groupe d'Intervention sur Personnes avec Armes (GIPA), les connaissances et l'expérience acquises à partir de cas concrets et scénarios de situations dégradées de façon à se comporter de façon opérationnelle, efficace et conforme lors des différentes situations tactiques qui s'imposent aux DSA ou au GIPA. 	<p>Dans le cadre de l'examen final :</p> <p>Epreuve pratique Réalisation d'une mission de surveillance et de protection rapprochée avec le port et l'usage d'armes de catégorie B et D.</p> <p>Epreuve orale : Questions du jury portant sur l'unité de compétences UC 5.2</p> <p>Dans le cadre de la VAE : Vérifier aux points 15 et 16 du livret 2</p>	<p>Critère 1 : L'extraction sans blessé de la zone rouge est réalisée en progression tactique et toute sécurité</p> <p>Critère 2 : Idem pour l'extraction avec des blessés qui ne marchent pas</p> <p>Critère 3 : L'analyse déterminant un confinement possible, est réalisée en moins de 30 secondes</p> <p>Critère 4 : Les 5 points d'urgence en zone orange ou dans un local en confinement sont effectués</p> <p>Critère 5 : L'analyse pour l'évacuation vers ou à partir d'un véhicule est correcte c'est-à-dire ;<ul style="list-style-type: none"> La progression tactique au point d'embarquement est identifiée et satisfaisante. L'embarquement d'urgence est rapide et sécurisé Les possibilités de riposte à partir du véhicule sont prises en compte et décrites ; La protection balistique est prise en compte Les conditions de sécurisation de la fuite en véhicule sont correctement appréhendée notamment au niveau de la filature, des arrêts imposés et dans la circulation des deux roues autour du véhicule. </p> <p>Critère 6 : L'analyse pour l'évacuation à pied est correcte c'est-à-dire ;<ul style="list-style-type: none"> L'anticipation du dégainé est réalisée ; La protection balistique est prise en compte La possibilité de filature est prise en compte La discréetion est assurée. </p> <p>Critère 7 : La mise à l'abri des personnes est réalisée et la sécurité du lieu est assurée</p>

ANNEXE

GLOSSAIRE :

3P : Protection Physique des Personnes
3PA : Protection Physique des Personnes Armée
APRASA : Agent(e) de Protection Rapprochée Armée et de Surveillance Armée
DPR : Dispositif de Protection rapprochée
DPRA : Dispositif de Protection rapprochée Armée
DS : Dispositif de Surveillance
DSA : Dispositif de Surveillance Armée
GAI : Générateur Aérosol Incapacitant
GIP : Groupe d'Intervention sur Personnes
GIPA : Groupe d'Intervention sur Personnes avec Armes
INRS : Institut National de Recherche en Sécurité
MARCHE : Massive bleeding, Airways, Respiration, Choc circulatoire, Hypothermie, Head, Every else, Evacuate
OPJ : Officier de Police Judiciaire
PLS : Position Latérale de sécurité
PSA : Pistolet Semi-Automatique
QCM : Questionnaire à Choix Multiples
RIA : Robinet Incendie Armé
RYAN : Réévaluation du blessé, Yeux, oreilles, Antalgique (douleur), Antibiotique (Infection), Nettoyage des plaies
SA : Surveillance Armée
SAFE : Stop the burning / Access the scene / Free of danger for you / Evaluate the casualties
SDI : Système de Détection Intrusion ou Incendie
SH : Surveillance humaine
SSI : Système de sécurité Incendie
SST : Sauvetage et Secourisme du Travail
ST : Secourisme Tactique
START- ABC : Simple Triage And Rapid Treatment, Airways, Bleeding, Cognition
SVP : Système de Vidéo-Protection
UC : Unité de compétences – **Nota** : Profession réglementée interdisant la mise en place de blocs de compétences
VAE : Validation des acquis de l'Expérience

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION – DISPOSITION LÉGALES

Conforme à **l'arrêté du 1er juillet 2016** relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

Annexe II : Référentiel technique général applicable pour l'ensemble des formations

Point 5 - Critères concernant l'examen.

Sans préjudice des articles R. 335-5 et suivants du code de l'éducation, les examens respectent les prescriptions suivantes :

5.1. Critères concernant le jury

L'organisme de formation tient, sur place, à disposition de l'organisme certificateur la liste des personnes composant le jury, le planning de formation et les dates d'examen.

Le jury est composé, à minima, de deux personnes représentant les activités privées de sécurité concernées et d'une personne titulaire d'un monitorat au maniement des armes délivré par une administration publique, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'aptitude des stagiaires à manier une arme dans l'exercice d'une activité de surveillance ou de protection physique des personnes.

Par dérogation à ce qui précède, s'agissant de la formation à l'activité dont la finalité exclusive est la recherche de débiteurs de masse, le jury peut être composé à minima d'une personne représentant l'activité concernée.

Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.

Les membres du jury sont sélectionnés de manière à éviter tout conflit d'intérêt.

La désignation, par l'organisme de formation, des membres du jury et du président du jury est validée par l'autorité délivrant le titre enregistré au RNCP ou les certificats de qualification professionnelle. Le président du jury a voix prépondérante.

ANNEXE

5.2. Contenu de l'examen.

L'examen doit comprendre une épreuve pratique et une épreuve théorique propres à vérifier les connaissances et les savoir-faire des candidats au regard du cahier des charges mentionné à l'article 2 du présent arrêté.

Les épreuves théoriques peuvent comporter des questions à choix multiple (QCM). Dans ce cas, l'organisateur de l'examen doit disposer d'un système sécurisé de tirage au sort des questions. Les questions doivent être tirées au sort le jour de l'examen. L'examen théorique se déroule en présence d'au moins un membre du jury.

Les épreuves pratiques sont obligatoires et se déroulent en présence d'au moins deux membres du jury.

5.3. Déroulement de l'examen.

Les membres du jury veillent au bon déroulé des examens et son président mentionne tout incident au procès-verbal.

Le président du jury accueille et informe les candidats sur les modalités et le déroulement de l'examen.

Avant le début de l'examen, les candidats doivent se munir d'un document original justifiant de leur identité, avec photo.

5.4. Procès-verbal d'examen.

Le président du jury dresse le procès-verbal qu'il fait signer à tous les membres du jury. L'original du procès-verbal d'examen est conservé par l'organisme de formation et une copie est conservée par le président du jury.

Le planning de la session sur lequel apparaît l'ensemble des modules dispensés, paraphé par les formateurs ayant encadré chaque séquence pédagogique, doit être annexés au procès-verbal d'examen. Ce planning est également signé pour validation par le directeur du centre de formation ou son représentant.

Les justificatifs de présence sont visés par le président du jury et conservées par l'organisme de formation.

Ces éléments sont conservés par l'organisme de formation pendant cinq années.

Par dérogation aux dispositions du point 5, lorsque les organismes de formation délivrent des titres enregistrés de droit au RNCP, les dispositions réglementaires qui encadrent la délivrance de ces titres sont applicables.

5.5. Validation des acquis de l'expérience.

La validation des acquis de l'expérience est organisée dans les conditions définies par les articles R. 335-6 à R. 335-11 du code de l'éducation.

Les éléments composant le dossier de recevabilité et le dossier de validation ainsi que la grille d'évaluation et le procès-verbal d'attribution ou de non attribution, daté et signé par les membres du jury, sont conservés par l'organisme de formation pendant cinq années.

Annexe III ter : Référentiel technique particulier pour l'activité de surveillance armée exercée avec une arme de catégorie B et/ou D et, le cas échéant, avec une arme d'épaule de la catégorie A1.

Annexe VIII bis : Référentiel technique particulier pour l'activité de protection de l'intégrité physique des personnes exercée avec une arme de catégorie B et/ou D

Point 5. Examen.

Pour l'examen relatif au maniement des armes et notamment l'examen pratique de tir, le formateur peut évaluer, seul, le candidat. Pour être reconnu apte au maniement des armes, le candidat doit respecter les règles générales de sécurité, les procédures d'emploi, les postures et, s'agissant des armes à feu, les consignes de tir. Par ailleurs, 80 % des impacts doivent être dans la cible de type CNT 5. Les tirs doivent être réalisés à des distances variables comprises entre 5 et 20 mètres, et avec différents types de feu et de positions.

Le formateur est tenu d'informer le prestataire de formation, sans délai, s'il apparaît en cours de formation que le comportement d'un ou plusieurs stagiaires n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION – DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Voir document détaillant les 4 épreuves de l'examen final ou de la VAE

ANNEXE

ARMES DE CATÉGORIE B ET D

Les armes autorisées en sécurité privée sont définies dans l'**article 613-3** du Code de sécurité intérieure :

- Surveillance armée avec des armes de catégorie D : Alinéa I
- Surveillance armée avec des armes de catégorie B et D :
 - Alinéa II-1 : a) revolver b) PSA c) GAI = ou de + de 100ml
 - Alinéa II-2 : a) Bâtons de défense b) GAI de – de 100ml
- Surveillance armée avec des armes de catégorie A1, B et D : Alinéa III (sites sensibles)
- Protection armée avec des armes de catégorie B et D : Alinéa V – renvoi à l'alinéa II

Armes de catégorie B : Arme de poing de type revolver (R), arme de poing de type Pistolet Semi-Automatique (PSA), Générateur Aérosol Incapacitant (GAI) ou lacrymogène égal ou de plus de 100ml, arme d'épaule sous condition.

Armes de catégorie D : Bâton de défense (BDEF) - Tonfa, matraque, matraque télescopiques, Générateur Aérosol Incapacitant (GAI) ou lacrymogène de moins de 100ml.

Munitions à utiliser :

- Pour un revolver : calibre 38 spécial
- Pour un PSA : Calibre 9mm
- Emploi exclusif de munitions de service à projectile expansif

La balle expansive se déforme au moment de l'impact sur le corps et conserve sa masse initiale. Sa conception lui permet de conserver sa masse à l'intérieur du corps. V2